

COMMUNIQUÉ ONF

Novembre 2015



L'ONF renforce la lutte contre les dépôts de déchets en forêt de Sénart

Peut-être est-il plus rapide de déposer ses gravats dans un recoin discret en forêt ; plus facile de laisser ses appareils ménagers en bord de route qu'à la déchetterie ; plus commode de jeter son sac poubelle ou ses emballages de pique-nique sur un parking qu'à la maison, **mais c'est intolérable que des personnes, peu scrupuleuses de l'environnement, abandonnent volontairement leurs déchets en forêt.**

À Sénart, ces dépôts illégaux fleurissent trop souvent les parkings mais aussi les abords du massif. Et chaque année, leur ramassage et leur traitement s'élèvent, en moyenne, à 100 000 euros. Supportées par l'ONF et les collectivités territoriales engagées à ses côtés, **ces dépenses pèsent lourdement sur l'entretien général de la forêt.** C'est autant de moins pour l'embellissement des lisières, la réfection des chemins ou encore la réparation des barrières et panneaux.

Face à ces incivilités répétées, l'ONF et le conseil départemental de l'Essonne, affichent leur fermeté et prennent les devants. À la clé, des mesures dissuasives destinées à endiguer les dépôts. **De la fermeture des accès la nuit à la limitation du stationnement le long de la route nationale 6 en passant par la généralisation du piégeage photographique,** elles visent à maintenir une forêt propre et accueillante pour tous.

Pour mener à bien ce programme, plusieurs aménagements vont prochainement être réalisés. **Les travaux débuteront en décembre puis se poursuivront jusqu'en janvier 2016.**

L'ONF remercie les usagers de la forêt pour leur compréhension et invite chacun à la plus grande prudence à l'approche de ces chantiers.

In fine, ces mesures changeront quelque peu les habitudes des automobilistes en forêt. Par conséquent, **toutes les dispositions seront prises pour les tenir informés** : signalétique, affichage, communiqués, etc.

VERSO : NATURE ET LOCALISATION DES TRAVAUX

PIÉGEAGE PHOTOGRAPHIQUE

Pour mieux identifier les personnes qui déchargent leurs déchets, l'ONF installe des appareils photographiques automatiques à certains endroits en forêt. Ce dispositif, fonctionnant de jour comme de nuit, réunit les preuves nécessaires en vue de punir sévèrement les fautifs.

